

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 19 JUIN 2019

Les Membres du Conseil Municipal de la Ville de Sallaumines se sont réunis le mercredi 19 juin 2019 à 18 Heures, Salle Francis Jiolat sous la présidence de Monsieur Christian PEDOWSKI, Maire, à la suite de convocations adressées le 13 juin 2019.

ETAIENT PRÉSENTS : Monsieur Christian PEDOWSKI, Maire,
Mesdames DEPOORTER, CABARET, JURKOWSKI, DAUTRICHE, STEIGER, KORCZAK, DELFIN, LEROY,
BACQUEVILLE, PRONNIER, LAUWERS Messieurs CAMBRAY, LOBRY, DEPOORTER, TEKIELI,
NANSION, GUIFFROY, JANSSENS, JANIACZYK, GUISGAND, MAJCHER

ABSENTS EXCUSÉS : Messieurs COURCOL et DELPLANQUE et Mesdames GOUBET et BOUREMMA
ayant donné respectivement pouvoir à Monsieur CAMBRAY et Madame CABARET, Monsieur GUIFFROY et
Madame BACQUEVILLE.

ABSENT (S) : M BERNARD, M OUFQIR, M CHARLES

Madame CABARET est nommée secrétaire de séance
13190619

PLAN D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DURABLE DE LA RESSOURCE EN EAU ET DES MILIEUX
AQUATIQUES (PAGD) ET RÈGLEMENT DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX
(SAGE) DE LA MARQUE ET DE LA DEÛLE
AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : M PEDOWSKI

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux des bassins versants de la Marque et de la Deûle (SAGE MARQUE-DEULE) est un outil de planification des territoires qui s'inscrit dans la Directive Cadre sur l'Eau et qui vise à concilier les différents usages de l'eau tout en préservant la ressource Eau.

Deux documents le composant traduisent les orientations en matière de gestion de l'eau à favoriser sur le territoire des bassins versants de la Marque et de la Deûle : le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable et le règlement. Au travers de ces documents, le SAGE Marque-Deule fixe des dispositions pour une gestion durable et globale de la ressource en Eau.

Le PAGD et le règlement ont été soumis à une évaluation de leurs impacts sur l'environnement. Le rapport qui en résulte, le PAGD et le règlement sont soumis à l'avis de la commune en qualité de personne publique associée.

Etat des lieux

Le document fait, dans un premier temps, un état des lieux du territoire. Ce dernier s'étend sur les bassins versants de la Deûle et de la Marque. La question de l'eau est abordée au travers des différentes échelles territoriales et différents milieux naturels.

Il ressort de cet état des lieux que le territoire est densément peuplé et fortement artificialisé. De plus, les différents usages (domestiques, agriculture, industrie, tourisme, transport,...) altèrent sa qualité et épuisent la ressource. Le document rappelle que l'artificialisation de notre territoire augmente le risque d'inondation sur certains territoires déjà marqués par l'aléa naturel.

Enjeux

À partir de cet état des lieux le document dégage différents enjeux qu'il traduit, en orientations. Il favorise ainsi :

Toute correspondance est à adresser impérativement à Monsieur le Maire

« En vertu de l'article 27 de la loi du 6 janvier 1978 les administrés sont avisés que le courrier est enregistré sous fichiers informatiques. Les services de la mairie chargés des dossiers sont destinataires des informations. Le droit d'accès et de rectification s'exercera auprès du secrétariat du maire. »

- une gestion durable de l'eau à échelle locale, l'échelle du bassin versant
- une préservation et une reconquête des milieux aquatiques
- une intégration de la donnée risque
- une valorisation de la ressource dans le développement économique

Stratégie de territoire

PAGD propose une stratégie de territoire qui consiste à :

1. gérer durablement la ressource en eau
 - mutualiser les connaissances
 - reconquérir la qualité de l'eau
 - favoriser la recherche quantitative – respecter le cycle de l'eau naturel
2. préserver et reconquérir les milieux aquatiques
 - améliorer la connaissance sur la question
 - maîtriser la pression polluante sur la ressource – rechercher un équilibre par une approche globale
 - respecter les zones humides (absentes sur la commune)
3. prévenir et réduire les risques
 - prévenir et lutter contre les inondations
 - intégrer les différents risques
 - valoriser les sédiments (gestion des fleuves)
4. valoriser la présence de l'eau
 - par usage (économique, sportif, touristique,...)
 - développer le transport fluvial sur le territoire

Programme de mise en œuvre

Enfin, un calendrier prévisionnel reprend les moyens à mettre en place ainsi que la temporalité de la mise en application du SAGE. Il s'étale sur un premier cycle de 6 années avant un premier bilan. Certains objectifs opérationnels seraient atteints en deuxième cycle.

Le Conseil Municipal,
Cet exposé entendu,

Vu le Code de l'environnement notamment l'article R.212-39,
Considérant la compatibilité du projet de PAGD du SAGE avec le SDAGE, (Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux),

Considérant les enjeux dégagés par le PAGD et la stratégie développée par ce dernier répondant à une approche durable, globale et intégrée, de la ressource en eau

DÉCIDE de donner un avis favorable au :

- Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource en eau
- Au règlement et ses annexes cartographiques
- Rapport d'évaluation environnementale

Adoptée de l'unanimité

Fait et Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Sallaumines, le 19 juin 2019
Le Maire,

PUBLIE ET TRANSMIS LE

24 JUN 2019

